

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mars 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 19 et 20 mars 2012**

**2012 V. 32** Vœu relatif à la signature d'une charte de gestion de l'eau dans les immeubles parisiens gérés par les bailleurs sociaux, entre la Ville de Paris, Eau de Paris et les bailleurs.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu déposé par M. Jean-Didier BERTHAULT et les élus du groupe UMPPA relatif à l'extension de la charte de gestion de l'eau aux syndics ;

Considérant que la charte de gestion de l'eau a pour objet de promouvoir une meilleure gestion de l'eau ;

Considérant qu'il s'agit de lutter contre les fuites, de prévenir les risques d'inondation, de renforcer la communication sur les enjeux de l'eau et de garantir un meilleur service des locataires ;

Considérant les conventions déjà signées par la Ville de Paris en 2011 avec des organismes professionnels tels que l'Union des Syndicats de l'Immobilier Ile-de-France et la Chambre Paris Ile-de-France de la Fédération Nationale de l'Immobilier afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques locales relatives à l'habitat privé, avec notamment, comme engagement réciproque, la mise en œuvre du Plan Climat et des objectifs de développement durable de la Ville de Paris dans le parc privé ;

Considérant que des syndics, des administrateurs de biens, des associations de locataires sont membres de l'Observatoire parisien de l'eau et sont, de ce fait, des interlocuteurs privilégiés ;

Considérant les actions déjà engagées par la Ville de Paris pour une gestion responsable de l'eau, notamment concernant la maîtrise de ses consommations ;

Considérant qu'un travail important d'information et de sensibilisation est mené par la municipalité et la régie municipale Eau de Paris pour promouvoir une meilleure gestion de l'eau (promotion de l'eau du robinet, adoption d'éco gestes, etc.) ;

Sur la proposition de Mme Anne LE STRAT, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- une concertation soit engagée avec l'ensemble des acteurs du secteur privé de l'immobilier afin de réfléchir à la mise en place d'un partenariat autour d'une gestion responsable et solidaire de l'eau,
- la Ville de Paris poursuive ses efforts en matière de maîtrise des consommations d'eau dont elle communiquera les résultats, notamment dans le cadre de la campagne DISPLAY,
- la Ville de Paris et Eau de Paris poursuivent leurs actions de sensibilisation des Parisiens autour des enjeux de l'eau.